

HÔTEL DE VILLE

*Police Municipale*  
N° tél. : 01.69.49.77.66  
N/Réf. : NDA/EF/ef

**DECISION N° 2010/81**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT qu'il convient de contribuer à la diminution des accidents de la circulation des jeunes conducteurs,

**DECIDE**

De passer une convention relative à l'organisation des journées « Cyclosûr » les 10 et 11 juin 2010, au profit de 7 classes du Collège Guillaume Budé, avec l'association Prévention Routière, Comité Départemental de l'Essonne, 24, rue Vigier, 91100 Corbeil-Essonnes,

DIT que l'association Prévention Routière prendra en charge les activités de formation et de sensibilisation et fournira le matériel pédagogique et les animateurs,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



DIT que la commune de Yerres mettra à disposition 2 salles équipées d'alimentations électriques, tables et chaises pour les élèves et formateurs, 2 supports blancs pour la projection, 1 vidéoprojecteur,

DIT que la prestation s'élève à 700,00 € T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 2010.

Fait à Yerres, le 17 mai 2010.

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

